AGENCE POUR LA SECURITE
DE LA NAVIGATION AERIENNE
EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR

DIRECTION GENERALE

DOUALA, LE 03 JUN 2022

N° 2022/0476/ASECNA/DGDD/ERSI/AGF

AVIS DE VACANCE DE POSTE

L'ASECNA recherche pour son Ecole Régionale de Sécurité Incendie (**ERSI**) au Cameroun :

UN (01) CAISSIER

La date limite de réception des candidatures est fixée au : **15 juin 2022.**

I – DESCRIPTION DU POSTE :

Le candidat retenu aura pour mission de réaliser les opérations d'encaissement et de remboursement dans le respect des règles et procédures en vigueur dans l'Agence.

A ce titre, il sera principalement chargé de :

- Procéder à l'acceptation des Bordereaux d'ordonnancement ;
- Etablir les ordres de paiement, les ordres de recettes et les avis de crédit ;
- Assurer les paiements et encaissements en espèces ;
- Assurer une qualité de service irréprochable.

II – PROFIL EXIGE :

1. FORMATIONS :

Les candidats visés doivent être titulaires du diplôme de Baccalauréat en comptabilité, finances ou équivalent.

2. EXPERIENCE :

Une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans dans le domaine serait souhaitable et une bonne connaissance des outils applicables à l'ASECNA serait un atout.

3. QUALITES PERSONNELLES :

- Sens de l'organisation et des responsabilités
- Sens du travail en équipe
- Esprit d'analyse et de synthèse
- Savoir travailler sous pression et faire preuve de réactivité ;
- Savoir travailler avec soin et méthode ;
- Faire preuve de déontologie et d'éthique ;
- Aptitudes à communiquer et à gérer des relations professionnelles.

4. COMPETENCES TECHNIQUES :

Le candidat doit :

- Savoir exploiter les outils informatiques et les logiciels spécifiques dédiés ;
- Connaitre le domaine de l'aviation civile et savoir appliquer les techniques relevant de son domaine d'intervention ;
- Savoir appliquer les normes et les dispositions réglementaires relatives à son domaine d'intervention ;
- Avoir une bonne connaissance de l'ASECNA et de ses objectifs stratégiques ;
- Avoir un bon niveau en français et en anglais, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral ;
- Avoir une capacité de rédaction des textes administratifs et/ou techniques.

5. NATIONALITE :

Les candidats doivent avoir la nationalité de l'un des Etas membre de l'ASECNA.

6. EGALITE DES CHANCES :

L'ASECNA étant un employeur qui offre l'égalité des chances aux hommes et aux femmes, toutes les femmes, remplissant les critères du présent avis, sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

III – CONDITIONS D'EMPLOI ET DE REMUNERATION :

Conformes aux dispositions du Statut Unique et du Code de Rémunération du Personnel de l'ASECNA.

IV – DUREE DU CONTRAT :

Le contrat de travail est à durée indéterminée.

V – PROCEDURE DE RECRUTEMENT :

Le recrutement se déroulera en deux (02) étapes :

- Une phase de présélection sur dossier ;
- Une phase de sélection sur la base de tests et d'entretiens.

La sélection sera faite parmi les candidats présélectionnés.

Avant tout engagement, le candidat devra fournir :

- Un extrait d'acte de naissance ou tout document tenant lieu ;
- Un extrait du livret de famille ou une fiche familiale d'état civil ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un certificat de résidence ou de domicile ;
- Un certificat d'aptitude médicale délivré par un médecin agrée par l'ASECNA ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Les copies certifiées conformes des diplômes obtenus ;
- Le cas échéant, les attestations des stages effectués et le certificat de travail du dernier employeur.

Aucun dossier ne sera retourné. Seul le candidat retenu sera saisi de la suite réservée à sa demande.

VI- ACTE DE CANDIDATURE :

Les personnes intéressées et ayant les compétences exigées sont invitées à déposer leurs dossiers de candidature au siège de Ecole Régionale de Sécurité Incendie (ERSI) au Cameroun, Douala.

Les dossiers de candidature devront comprendre :

- Une demande manuscrite dûment signée ;
- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum Vitae dûment signé ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme exigé y compris le baccalauréat ou équivalent;
- Le cas échéant, les attestations des stages effectués et le certificat de travail du dernier employeur.

Les candidatures reçues après la date limite indiquée ou à une adresse autre que celle mentionnée ci-dessus seront déclarées irrecevables.

L'ASECNA se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis.

P/LE DIRECTEUR GENERAL ET PAR DELEGATION
LE CHET D'ETABLISSEMENT ERSI

ASECNA
LE CHEF D'ETABLISSEMENT
ECOLE REGIONALE DE SECURITE INCENDIE

Emmanuel Davy KOWET

Diffusion

- Affichage ERSI
- Toutes Structures Siège
- Toutes les DGRP /DGAN
- DGDP-DGDM
- EAMD-ERNA-ERSI